

# Motion

Dépôt :

Felix Braz, déi gréng  
Luxembourg, le 20 juin 2013

## La Chambre des Député-e-s,

- considérant les engagements pris par la Turquie en matière de respect des droits de l'Homme par son adhésion au Conseil de l'Europe;
- soulignant plus particulièrement le respect de la liberté de réunion et de manifestation, la liberté d'expression et la liberté de la presse ;
- notant que l'article 34 de la constitution turque traduit cet engagement en garantissant le droit d'organiser des réunions et des manifestations pacifiques et non armées sans autorisation préalable;
- constatant qu'à plusieurs reprises déjà la police turque a délogé avec force les citoyens qui protestaient contre l'abattage de platanes et la destruction du parc Gezi d'Istanbul en vue de la réalisation d'un projet immobilier ;
- condamnant le recours à la force excessif et disproportionné de la police turque pour réprimer les manifestations pacifiques du parc Gezi et de la place Taksim à Istanbul, de même que celles à Ankara, à Izmir et dans d'autres villes du pays ;
- déplorant que le gouvernement et le premier ministre turcs persistent dans une stratégie d'affrontement vis-à-vis des manifestants qualifiés de « terroristes » et qu'ils ont menacé de déployer l'armée ;
- choquée par les déclarations du Premier ministre qui a indiqué vouloir poursuivre les médecins qui ont soigné les manifestants blessés ;
- déplorant le bilan humain de la répression du mouvement de contestation qui se monte à au moins quatre morts et près de 7.500 blessés ;
- constatant que pendant le weekend du 15 au 16 juin 2013, la police turque a arrêté près de 600 personnes rien que dans les villes d'Istanbul et d'Ankara ;
- soulignant l'impératif démocratique de renforcer les efforts de dialogue et de réconciliation et l'importance d'une politique de participation pluraliste des citoyens ;
- rappelant que la Turquie est candidate à l'adhésion à l'Union européenne et que cela implique le respect des principes démocratiques ;
- convaincue que les négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'Union

européenne ne doivent pas être suspendues en raison de la politique d'affrontement du gouvernement turc, mais justement maintenues afin de favoriser le développement démocratique de la Turquie.

**invite le Gouvernement à:**

- signifier au gouvernement turc l'importance qu'attache le Luxembourg au respect des droits de l'Homme et plus particulièrement des libertés de réunion, de manifestation pacifique, d'expression et de la presse ;
- demander la libération de tous les manifestants pacifiques incarcérés depuis le 31 mai 2013 ;
- inviter les autorités turques à s'engager sur la voie de la désescalade, du dialogue et de <sup>la</sup> réconciliation avec les manifestants.

Mr B7.  
F. BARRÉ

Spanghel  
A. FAYOT

h. Hauptert  
(N. Hauptert)

~~g. Brasseur~~  
(A. Brasseur)

Vincent  
LOSCHETTEN

h. Lorsche  
Lorsche